

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Avril 2021

Présents : F. LEROY, J. BASNIER, M. ADRIEN, C. BENLEKEHAL, T. DELASTRE, J. FOUCHER, M. MULLER, V. PAUL, F. PETIARD

Représentés : M. MONBEL (pouvoir donné à T. DELASTRE), I. LEBARBENCHON (pouvoir donné à C. VERDIER), C. ZIMMERMANN (pouvoir donné à F. LEROY)

Absents : C. VERDIER (excusé), L. CASROUGE, M. BRULETTI

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h46.

Madame le Maire explique qu'il faut retirer le point concernant les délégations consenties aux Adjointes vu qu'elles ont été votées lors de la mise en place du Conseil Municipal.

Après cet exposé le conseil municipal accepte d'enlever ce point.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de Madame Kergresse receveur principal.

1 Nomination du secrétaire de séance

V. PAUL est nommée secrétaire de séance.

2 Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2021 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Madame le Maire informe que le compte administratif est identique au compte de gestion 2020. Le conseil municipal après avoir étudié le Compte de Gestion dressé par Mme Michèle KERGRESSE, receveur municipal du 01/01/2020 au 31/12/2020, et qu'il est en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2020.

4. Vote du Compte Administratif 2020 :

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Joëlle BASNIER, 1^{er} adjoint au Maire. Elle donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement

.résultats de clôture 2020	35771.60 €
.dépenses de l'exercice	217663.18 €
.recettes de l'exercice	253434.78 €
.résultat de l'exercice 2019	132025.54 €
.résultat cumulé 2020	167797.14 €

Section Investissement :

.résultats de clôture 2020	-9252.31 €
.dépenses de l'exercice	16642.62 €
.recettes de l'exercice	7390.31 €
.résultat de l'exercice 2019	87042.80 €
.résultat cumulé 2020	77790.49 €

Restes à réaliser

solde	20 000,00 €
-------	-------------

De plus, certaines dépenses engagées en 2020 seront payées sur l'exercice 2021 pour un montant de 20000 € à inscrire en reste à réaliser à la section investissement. Ce montant correspond au changement de huisseries de la mairie ainsi que du logement au-dessus de la Mairie.

Ainsi, l'excédent net de fonctionnement de 167797.14 € et l'excédent net d'investissement de 77790.49 € pourra être reporté en totalité sur le budget 2021.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la Présidence de Madame Joëlle BASNIER, première adjointe :

à l'unanimité approuve le Compte administratif 2020 et décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section Investissement de l'exercice 2020	77790,49 €
-----------------------------------------------------	-------------------

En section Fonctionnement de l'exercice 2020	167797.14 €
-----------------------------------------------------	--------------------

5. Taux d'imposition 2021 :

Madame le Maire explique qu'il s'agit de délibérer pour fixer les taux d'imposition de l'année 2021.

Il est proposé que les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés pour 2021 par rapport à 2020 soit :

- **Taxe foncière bâti** : 28.67% en 2021 (la part communale est 6.57 % vient s'ajouter les 22.10% du Départementale, qui a été transféré à la commune.)

- **Taxe foncière non bâti** : 12.47 % en 2021

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition pour 2021 comme précédemment cité.

6. Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions de Madame le Maire pour l'année 2021, adopte le budget primitif comme suit :

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 344 556.14€

Investissement :

-dépenses : 73900.00 €

-recettes : 79390.49 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le budget primitif 2021.

7. Demandes de subvention scolaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention pour des enfants de la Commune ont été demandées dans le cadre de leur formation.

Une subvention de 50 € est proposée à chaque enfant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 1 abstention, accepte de verser une subvention de 50 € pour chaque enfant.

8. Questions diverses :

néant

Madame le Maire lève la séance à 22h08.